

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

***Procès Verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 10 novembre 2004

Convocation du 4 novembre 2004

Sous la présidence de : François JEHL Maire

Membres présents : Roland KUHN, Adjoint

Marcelle WENDLING, Florent HECKMANN, Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ et Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

Membres excusés : Rose GROSJEAN et Aimé RINGWALD

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 6 octobre 2004
2. Subvention Futura
3. Demande d'affiliation au Centre de gestion
4. Tutelle d'Etat
5. Gérants de tutelle
6. Approbation de factures
7. Nomination agent recenseur
8. Assurances statutaires
9. Autorisation d'ester en justice
10. Divers

Monsieur le Maire transmet les remerciements de Madame Rose GROSJEAN à l'ensemble de l'équipe municipale pour les vœux de prompt rétablissement.

74/04. Approbation du PV du Conseil Municipal du 6 octobre 2004 :

Le procès verbal de la séance du 6 octobre 2004 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, **il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

75/04. Subvention Futura :

Vu la demande présentée par l'Association des jeunes sapeurs pompiers FUTURA,

Vu le Budget Primitif 2004,

Constatant que quatre jeunes d'Odratzheim font partie de l'association,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Donne son accord pour une subvention totale de 244 euros, soit 61 euros par jeune.**
- **Impute cette somme au compte 6574 du Budget Primitif 2004.**
- **Charge le maire d'en opérer le mandatement.**

76/04. Demande d'affiliation au Centre de Gestion :

Vu la demande d'affiliation à partir du 1^{er} janvier 2005 du Syndicat Mixte du SCOT de la Région de Saverne, le Syndicat Mixte du Golfe de la Sommerau à Allenwiller et le Syndicat Mixte de la Basse Moder à Drusenheim, créés respectivement les 22 octobre 2003, 25 avril 2003 et le 26 avril 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour ces affiliations**

77/04. Tutelle d'État :

Vu la demande émanant du Tribunal d'Instance de Molsheim et demandant au Conseil Municipal de proposer une ou plusieurs personnes pour figurer sur la liste des délégués à la Tutelle d'État pour l'année 2005,

Vu l'accord de Madame Rose GROSJEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Propose la candidature à la nomination de délégué à la Tutelle d'État de :
Madame Rose GROSJEAN
17 Rue des Pierres 67520 ODRATZHEIM née le 14 février 1947 à SCHLEITHAL
profession : professeur des écoles
- Charge le maire d'en aviser le juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Molsheim.

78/04. Gérant des Tutelles :

Vu la demande émanant du Tribunal d'Instance de Molsheim et demandant au Conseil Municipal de proposer une ou plusieurs personnes pour figurer sur la liste des Gérants de Tutelle d'État pour l'année 2005,

Vu l'accord de Madame Rose GROSJEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Propose la candidature à la nomination de gérante de Tutelle d'État de :
Madame Rose GROSJEAN
17 Rue des Pierres 67520 ODRATZHEIM née le 14 février 1947 à SCHLEITHAL
profession : professeur des écoles
- Charge le maire d'en aviser le juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Molsheim.

79/04. Approbation de factures :

Vu les différentes factures présentées,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les factures suivantes :
Facture GENG pour la mise en sécurité de la cour de l'école en bordure de la Mossig
3067.74 € TTC cpte 21318 opération 84
Facture Atelier du Patrimoine relative à la restauration de registres d'état civil
1705.02 € TTC cpte 2168 opération 93
- Décide d'affecter ces factures en section d'investissement
- Décide de modifier le Budget Primitif 2004 comme suit :

Cpte 21318	opération 118 :	- 3090,00.- €
Cpte 2168	opération 93 :	+ 20,00.- €
Cpte 21318	opération 84 :	+ 3070,00.- €

80/04. Nomination agent recenseur

Vu la délibération n°61/04 du 31 août 2004 ouvrant à candidature le poste d'agent recenseur pour le recensement 2005,

Vu l'offre d'emploi n°551810Y confiée à l'Agence Nationale Pour l'Emploi de Molsheim,

Vu les différentes candidatures arrivées en mairie,

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Confie au maire le soin de choisir le candidat adéquat
- Charge le maire de prendre l'arrêté nécessaire à son embauche

81/04. Assurances statutaires

Le Maire explique la nécessité de souscrire une assurance statutaire pour les agents de la commune.

Vu le contrat souscrit par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP),

Vu l'avenant de la CNP proposant la modification de la cotisation du contrat pour les agents relevant de la C.N.R.A.C..L. de 4,60% à 4,95%,

Vu les offres enregistrées en provenance de GROUPAMA Alsace et de S.M.A.C.L.,

Compte tenu qu'il convient de vérifier plus précisément les garanties et clauses des différentes propositions faites,

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Confie au maire le soin de choisir la meilleure offre,**
- **Autorise le maire à prendre toutes les dispositions qu'ils jugera utiles et à signer le contrat avec la compagnie retenue.**

82/04. Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal sur la situation résultant de la dissolution du SIVU de Molsheim et de son transfert au S.D.I.S.

Vu la décision prise de ne pas payer les sommes réclamées par le S.D.I.S. dans le cadre du transfert du l'ex SIVU de Molsheim sans concertation des conseils municipaux respectifs,

Vu le mandatement d'office ordonné par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la Région Alsace dont la commune a fait l'objet,

S'agissant d'une procédure impliquant plusieurs communes ayant pour initiateur la Commune de Bergbieten,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Autorise le maire à mandater Maître AMIET pour défendre les intérêts de la commune,**
- **Charge le maire d'en faire part à Monsieur le Maire de la Commune de Bergbieten,**

83/04. Divers

- Le maire informe le conseil qu'il n'a pas usé de son **droit de préemption** sur les biens suivants :
Section AB n°72 1.86 are appartenant à Mme Dorette BAUTZ
Section AB n°73, 2 rue de la Wacht, 1.95 are appartenant à Ms Denis et martin WENDLING.
- Le **Permis de construire** CANTARINI a été signé en date du 28 octobre 2004,
- Monsieur le Maire sera absent du 15 au 19 novembre en déplacement à Paris pour le **Congrès des Maires**,
- Les **sapins de Noël** seront cherchés en forêt par les membres du conseil municipal le samedi 27 Novembre 2004 à partir de 8h,
- La **Fête de Noël des aînés** aura lieu le dimanche 12 décembre 2004,
- Dans le cadre de la réfection de la **Rue du Coin** se pose encore le problème des candélabres. Monsieur le Maire et la commission Voirie examinent les différentes solutions proposées,
- Dans le cadre de la **Charte Intercommunale**, la commune d'Odratzheim se verra dotée d'un arrosage automatique qui sera installé à l'église ainsi que de quelques bacs à fleurs supplémentaires,
- Le **Bulletin Municipal** sera élaboré dans les mêmes conditions que les deux années précédentes. Les articles à paraître devront parvenir en mairie au plus tard le 13 décembre 2004,
- Madame GRANDIDIER, Secrétaire de Mairie étant absente pour congés annuels, la **mairie sera fermée du mardi 23 novembre 2004 au samedi 11 décembre 2004 inclus**. Monsieur le maire assurera les permanences le mardi ainsi que le samedi durant toute la période,
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 22 octobre 2004 avec l'ensemble **associations d'Odratzheim** en vue de l'élaboration d'un calendrier des fêtes et manifestations pour 2005,
- Une **réunion publique d'information** aura lieu en avril 2005.
- Le **prochain conseil municipal** aura lieu le mercredi 22 décembre 2004 à 20h à la mairie.

Suivent les signatures des membres
présents